

moins tournées en ridicule que leurs croyances et les pratiques de leur culte.

Le religieux Minime alla chercher le ministre calviniste sur ce terrain, et lui offrit la lutte avec les armes qu'il préférait. Voici quelques-unes des propositions, au nombre de sept, qu'il soumettait à son examen et dont il attendait la réponse :

Est-il loisible de baptiser les enfants avant l'âge de raison, bien que l'Eglise soit muette sur ce point ?

Quel est le pouvoir de l'Eglise contre ceux qui refusent de lui obéir, et ne peut-on pas prouver par l'Ecriture qu'il est nécessaire d'excommunier les hérétiques ?

Viennent ensuite des questions sur la hiérarchie ecclésiastique, le mariage entre époux de religion différente, la prospérité des méchants en ce monde. On termine enfin par cette demande, où il ne s'agit plus de doctrines, mais de la conduite des protestants « s'il se trouve en l'Evangile pure parole qu'il faille que les disciples et auditeurs des ministres soyent de si mauvaise contenance et gestes qu'ils se moquent et rient avec brocards, injures, etc., de ceux qu'on appelle Papistes, et si les ministres ne leur doivent défendre sous peine d'excommunication. »

Viret mit six semaines pour rédiger et envoyer sa réponse. Elle parut le 26 avril 1565. (1)

Malgré la promesse de l'auteur, le livre laisse percer en plus d'un endroit une humeur mal contenue ; la forme

(1) Response aux questions proposées par Jean Ropitel, minime, aux ministres de l'Eglise réformée de Lyon, avec des autres questions proposées à luy et à ses compagnons suivant la teneur des siennes, par Pierre Viret.— A Lyon, par Claude Senneton, 1565. — Le livre a pour épigraphe ce texte de saint Paul: « Votre parole soit toujours confite en sel avec grâce, afin que vous sachiez comment il vous faut répondre à chacun. (Golos. 4.) »